Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01_014-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 29/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/01/2026
Date d'affichage de la convocation	20/01/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Isabelle RENAULT, conseillère municipale
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Dominique DELAUNAY, conseillère municipale
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Ludovic MARTIN, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Olivier Guérinel ; Tiphaine Sourdin ; Régis Roussel ; Anne-Sophie Rondin

Etait absent : Serge Vannier

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume
De M.Régis Roussel à M.Jean-Claude Noël
De Mme Anne-Sophie Rondin à Mme Roselyne Médard
De M.Olivier Guérinel à M.Ludovic Martin

M.Jean-Claude Noël est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/01-014 : Objet : ESCALE – Tarif partenaire 2026

Rapporteur : Mme Cécile Parlot, Maire de Romagné

En 2025, un tarif "partenaire" a été instauré pour que les structures partenaires de l'ESCALE puissent inscrire leurs adhérents à des ateliers programmés par l'EVS et les financer.

Cette année, deux nouvelles structures pourraient être intéressées : l'association SLA, partenaire de Droit de Cité et le CLPS.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260127-2026_01_014-DE

En 2025, le montant de l'adhésion pour la structure partenaire avait été arrêté à 100 €/an. Le tarif de l'atelier était le tarif maximum applicable.
Pour 2026, Mme le Maire propose de maintenir l'adhésion à 100 € et de retenir le montant plafond comme tarif d'atelier soit 3.50€.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et entendu les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont six pouvoirs, par:
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de reconduire le tarif "partenaires" pour les personnes morales partenaires de l'Espace Socio-culturel, qui souhaitent inscrire leurs adhérents à des ateliers mis en place dans le cadre de la programmation de l'ESCALE;
- **Dit** que le montant de l'adhésion sera de 100 € pour l'année 2026 pour la structure partenaire;
- **Dit** qu'en 2026, le montant unitaire des ateliers sera de 3,50 € l'atelier, par usager inscrit de la structure;
- **Précise** que le règlement de l'ESCALE s'appliquera à la structure.
- **Dit** que cette délibération sera applicable dès que la délibération sera exécutoire;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 30/01/2026
- de la publication :
Le : 30/01/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

Le Secrétaire de séance, M.Jean-Claude NOEL